

Séance du 22 mars 2021

**Présents : SCHELLEN B., Bourgmestre,
LAPOTRE M., MATHY F., BERTRAND D., DUBOIS G.
Echevins,
DELIZEE J-M., BOUKO A., BOUVY A., MONTY J.,
LECLERCQZ-DECOCK F., ROSCHER-PRUMONT F.,
LANGE M., FATTAH K., MATHYS P., LENOIR V.,
MALOSTO E., LEBON D. Conseillers,
PHILIPPE S., Directrice Générale.**

OBJET : PROCES VERBAL

Le Conseil Communal,

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h02

Monsieur le Président propose l'ajout de trois points supplémentaires demandés en urgence. Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité des membres présents :

En séance publique :

**PERSONNEL COMMUNAL – DISPENSE DE SERVICE DANS LE CADRE DE LA VACCINATION
CONTRE LA COVID-19 - DECISION**

**LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN GRE A GRE DES TERRITOIRES DES LOTS 9 ET 10 A
OIGNIES – ADAPTATION DES CLAUSES PARTICULIERES**

A huis clos :

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE EN DEGRE D'APPEL D'UN JUGEMENT
CONCERNANT UN LITIGE CONTRE [REDACTED] – DECISION**

Les membres du groupe POUR et Madame Delphine LEBON quittent la séance.

A défaut d'atteindre le quorum requis, la séance est levée.

Monsieur le président clôture la séance à 19:10

Aucune observation n'ayant été formulée sur le procès-verbal de la séance du 22 février 2021, celui-ci est approuvé conformément aux dispositions de l'article 49 du règlement d'ordre intérieur.

La Directrice Générale,
Singrid PHILIPPE



Le Bourgmestre,
Baudouin SCHELLEN